

Rapport de gestion du Conseil d'administration

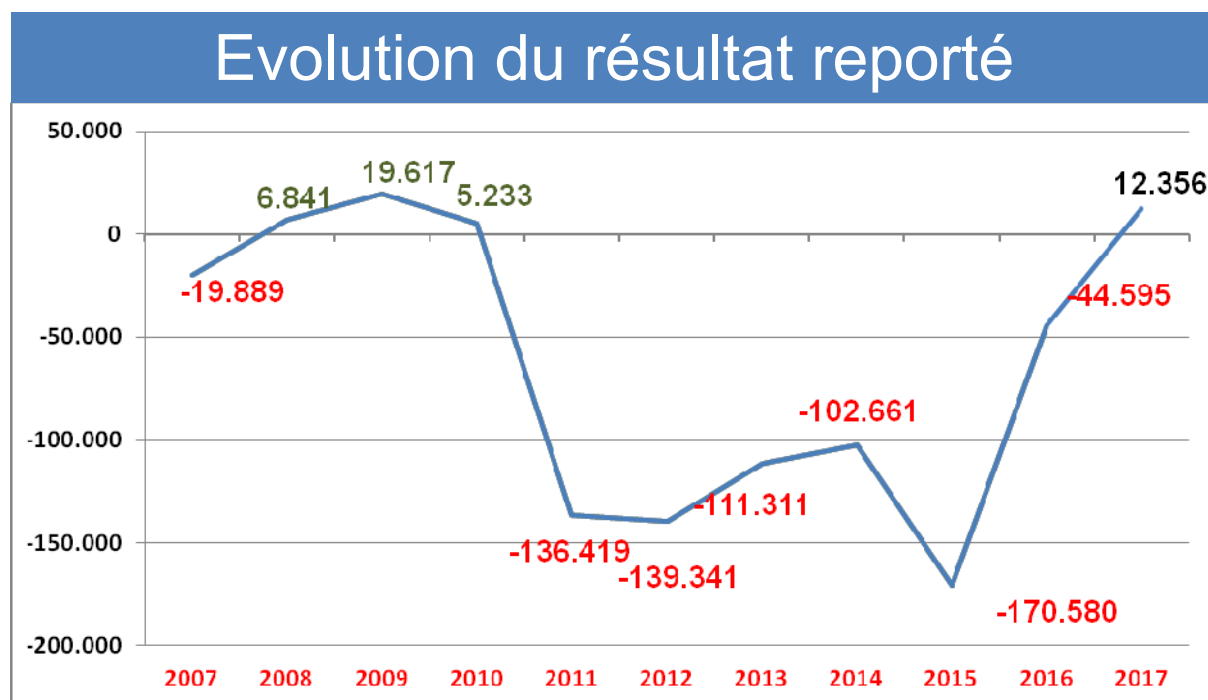
Aux membres de l'Assemblée générale de l'asbl Canal C

Nous avons l'honneur de vous soumettre par la présente notre rapport sur la gestion exercée au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.

1. Les comptes annuels

L'exercice se clôture par un bénéfice de 56.951 euros, un chiffre qui permet à l'asbl de résorber les pertes antérieures et de repasser pour la première fois depuis longtemps dans le vert.

Le déficit cumulé était de 45.000 euros fin 2016. Le léger bénéfice à reporter est maintenant de 12.356 euros.

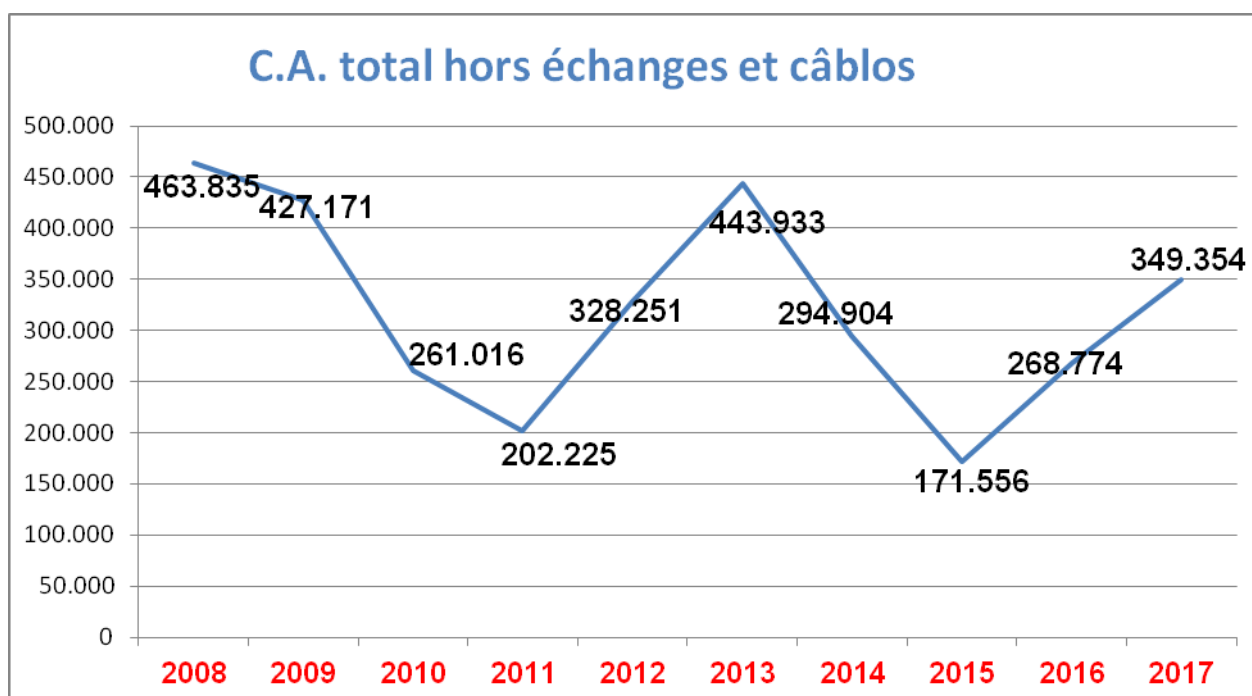


Pour 2017, le total des produits est de 2.838.865 euros, soit une hausse de 92.000 euros par rapport à l'année précédente. La hausse des productions payantes et la location d'une partie de nos installations nous permettent de tendre vers un meilleur équilibre. La part des subventions dans nos rentrées baisse à 71,8 % contre 73,5 % en 2016 et 76 % en 2015.

Notre chiffre d'affaires, à 765.000 euros, est en hausse de 11 %, faisant suite à une augmentation de 16 % l'année précédente.

A. La publicité locale a rapporté 143.500 euros, en progrès de 11 % dans un marché extrêmement compliqué.

B. Les activités de production ou de captation payantes ont ramené 176.000 euros, contre 127.000 euros en 2016.



En résumé, il vous est donc proposé d'arrêter les comptes annuels dans la forme suivante :

- A. Le bilan :** le total de l'actif s'élève à 2.131.218 euros, contre 2.190.976 euros au 31 décembre 2016.
- B. Le compte de résultats :** le chiffre d'affaires s'est élevé à 765.240 euros, contre 688.232 euros en 2016. Les subventions représentent 2.032.831 euros, soit 4.000 euros de plus que l'an dernier. Il s'agit donc d'un vrai plafonnement, heureusement compensé par la hausse du chiffre d'affaires.
- C. L'affectation du résultat :** l'exercice se clôture par un bénéfice de 56.951 euros, qui permet d'effacer le déficit reporté des années antérieures et produit un bénéfice à reporter de 12.356 euros.

2. L'évolution des affaires

2.1. Les synergies entre télévisions locales.

Au printemps 2017, les synergies entre les douze télévisions locales ont pris un tour spectaculaire avec le lancement en direct, tous les midis du lundi au vendredi, de l'émission « Vivreici ». Réalisée au départ des studios de TV Com, à Ottignies, cette émission est déclinée chaque avant-soirée au départ de Canal C dans une version interprétée en langue des signes.

Par ailleurs, nos collaborations structurelles avec Canal Zoom se sont poursuivies et stabilisées, sans nouvelle avancée particulière.

2.2. Un vaste plan de formation

En 2017, nous avons mis en place un plan d'accompagnement de notre équipe salariée sous le label de « bien-être au travail »: une intervenante extérieure a formé sept membres de notre personnel à la méthode « agilife ». Réunis en « chantiers », que l'intervenante a accompagnés, les travailleurs de Canal C se responsabilisent, proposent des solutions et organisent leurs progrès professionnels, tout en cultivant des attitudes propices au dialogue et la co-construction. C'est véritablement un changement de culture auquel ils travaillent jour après jour.

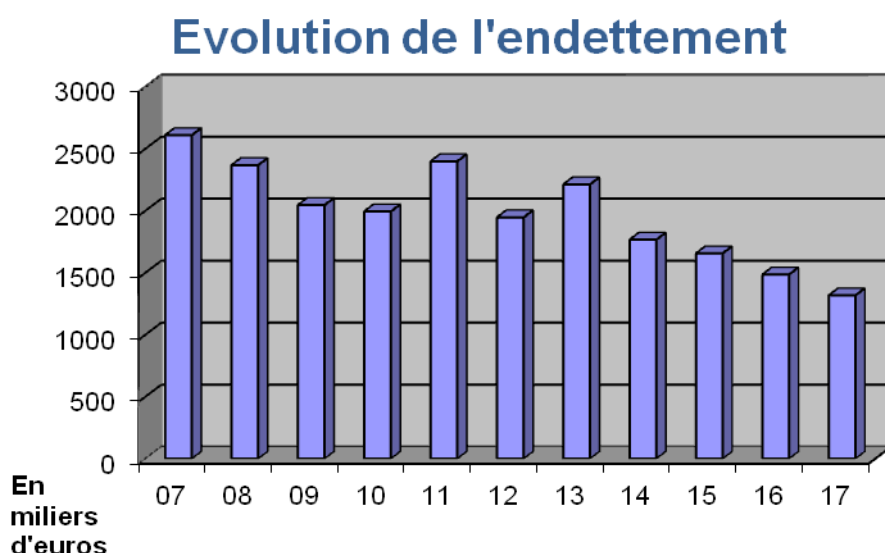
2.3. Des difficultés structurelles

L'année 2017 a malheureusement été émaillée de difficultés qui ont parfois compliqué la vie de notre équipe. Fin novembre, le Conseil d'administration a décidé de se séparer du rédacteur en chef qui était en place depuis fin 2010. Dans la foulée, le poste de rédacteur en chef adjoint a été supprimé. De son côté, l'équipe de direction a entamé un gros travail pour modifier sa manière de gérer l'entreprise afin de rendre Canal C encore plus souple, plus réactive et plus performante.

2.4. Les investissements.

En 2017, nous avons investi 101 385 euros HTVA, ce qui est notoirement peu par rapport à nos besoins, voire quasi rien pour ce qui concerne le matériel audiovisuel proprement dit (43.800 euros). Le reste des investissements concerne des véhicules (40.400 euros) et de l'informatique (17.200 euros). Le passage à la HD (Haute Définition) a été reporté à l'automne 2018.

Un nouvel emprunt de 120.000 euros en quatre ans a été négocié en fin d'exercice ; il prendra cours pleinement au printemps 2018.



3. Evolution des affaires et événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement important de nature à influencer nos affaires n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

4. Budget 2018

Le Conseil d'administration vous présente pour 2018 un budget en boni de quelque 20.800 euros. L'effort sera porté tout particulièrement sur la stabilisation à un niveau élevé des recettes de production et la mise en place d'une organisation permettant à la chaîne de professionnaliser son marketing.

Sur le plan éditorial, Canal C se prépare à une séquence électorale (communales et provinciales en octobre 2018 ; régionales, fédérales et européennes en mai 2019) où elle entend être très performante en télé et sur les médias sociaux.

Avec la nomination d'un nouveau rédacteur en chef et la constitution d'une cellule multi-canaux et transmédias, Canal C sera en mesure de relever ces défis enthousiasmants.

5. Principaux risques et incertitudes auxquels Canal C est confrontée

Il n'y a pas, à la connaissance du Conseil d'administration, de risques ou d'incertitudes autres que ceux liés à notre cœur de métier.

6. Autres remarques sur les comptes annuels

Nous soulignons que le suivi des clients, l'encodage régulier des données et toutes les opérations courantes de gestion sont assurés en interne, chaque mouvement étant visé par au moins deux personnes. Un contrôleur de gestion externe supervise nos encodages, prépare les contrôles budgétaires et nous aide dans nos contacts avec les administrations (fisc, tva, onss, etc.). Il nous aide également à préparer les visites du réviseur.

Les différents postes sont détaillés dans les comptes qui vous ont été remis et présentés en comparaison avec l'année précédente.

Vous disposez par ailleurs du rapport établi sur le bilan et les comptes par notre réviseur d'entreprises.

7. Conclusion

En conclusion, le Conseil d'administration vous propose d'approuver le rapport de gestion qu'il vous a présenté.

Il vous demande aussi d'approuver les comptes annuels comportant le bilan et les résultats d'exploitation tels qu'ils vous ont été présentés.

Il vous suggère enfin d'accepter l'affectation du résultat et de donner décharge aux administrateurs de leur mandat pour l'exercice écoulé, ainsi qu'au réviseur pour sa mission de commissaire.

Pour terminer, le Conseil d'administration tient à remercier tous les membres du personnel de la chaîne, ainsi que les indépendants et les pigistes qui les appuient.

Fait à Namur, le 27 mars 2018.

Pour le Conseil d'administration,

(Baudouin Lénelle, directeur)